

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 31

Artikel: La place de Chauderon à Lausanne
Autor: J.-F.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les préliminaires du mariage.

Madame Rose Morand, dont les articles dans le journal *La Famille*, de Paris, sont toujours très remarqués, donne de temps en temps des détails très curieux sur divers usages de la vie de famille et de société. Voici entr'autres comment elle décrit les préliminaires du mariage, entre gens qui veulent observer les convenances. — Nous passons sur les premières démarches du jeune homme, dans le but de s'assurer, soit par lui-même, soit par un ami, s'il a quelque chance d'être agréé par les parents de celle que son cœur désire.

« Quand il a l'assurance formelle que tout est d'accord, dit M^{me} Morand, le jeune homme se fait présenter à la famille. — La jeune fille ne doit pas assister à cette première visite, dans laquelle se débattent en général toutes les questions d'intérêt. Le jeune homme ne doit rien cacher de sa situation et de son passé, car une seule réticence peut devenir terrible pour lui et lui rendre la vie commune insupportable. S'il doit y avoir un déchirement, il vaut mille fois mieux que ce soit avant qu'après, lorsque tout est devenu irréversible.

Si la famille trouve l'alliance convenable, et veut donner suite à cette demande, elle en prévient le jeune homme en l'invitant à revenir et en se mettant d'accord sur l'heure et le jour de la prochaine visite. Si au contraire, l'affaire ne leur plaît pas, les parents demandent tout simplement le temps de réfléchir; dans ce cas comme dans l'autre, une absolue discrétion est de rigueur.

Dans sa prochaine visite, le jeune homme devra avoir une redingote croisée et boutonnée, un pantalon clair et des gants clairs.

La jeune fille assistera à cette seconde visite au milieu de sa famille. Sa toilette devra être élégante mais simple.

Si les futurs se conviennent, la demande en mariage officielle, doit avoir lieu immédiatement après; elle est faite par le père du jeune homme seul; s'il est mort, la mère le remplace, et si celle-ci également n'existe plus, ce sera un proche parent ou un ami, d'un âge et d'une situation respectables.

Le jeune homme, le lendemain, doit porter un bouquet et la bague de fiançailles.

A partir de cet instant, le jeune homme est reçu dans la maison, une ou deux fois par semaine au moins, sinon tous les jours, il doit faire précéder sa visite d'un bouquet blanc qu'il ne porte pas mais qu'il envoie. Il continuera à être en redingote croisée, et la fiancée dans une toilette d'où sera bannie absolument la plus légère ombre de négligé.

Le jeune homme sera vis-à-vis de sa future, aussi empêtré que respectueux; la famille devra les laisser causer dans de longs apartés qu'elle n'interrompra pas. Lui, lui parlera de leur vie future, essaiera de lire dans son cœur, cherchera à en connaître les qualités et les défauts; tous ses efforts devront tendre à lui inspirer confiance, et

il faudra qu'il se persuade de cette idée que de ses premiers rapports dépend le bonheur de sa vie entière.

Les quelques jours qui précéderont le mariage verront arriver les cadeaux d'abord, le contrat de mariage ensuite. Ce dernier est en général suivi ou précédé d'un grand dîner, où sont invités les parents et amis intimes de la famille. »

Au canton de Vaud, les choses se font beaucoup plus simplement, surtout dans nos campagnes. Quand la demande a lieu, les deux amoureux se sont déjà promis une fidélité éternelle et juré que rien ne pourra les séparer. Le consentement de la famille est donc illusoire. Néanmoins le jeune homme se rend auprès du père; il lui parle un moment des récoltes, de la pluie et du beau temps, puis allant droit au but :

— Père Bolomey, voulez-vous me donner la Louise ?

— T'enlèvine, laquelle tu me dis là!... que veux-tu que je te dise... y faut voir. Et pi, ma foi, consultez-vous.... si elle y consent.

— Ne vous inquiétez pas de ça père Bolomey, c'est déjà fait.

— Alors c'est différent... Marienne!... Marienne!....

— Qu'est-ce que tu as?

— Viens voir... Voilà Philippe qui nous demande la Louise... qu'en penses-tu?

— Hélas! si c'est pour son bonheur, voilà.

— Eh bien, va voir tirer un verre... Dis-donc, prends au petit ovale.

Et voilà comment bien des unions se font chez nous, à la bonne franquette, sans qu'il soit besoin de mettre une redingote croisée, un pantalon clair, des gants clairs, et de se faire précéder d'un bouquet blanc.

La place de Chauderon à Lausanne.

On a déjà cherché l'explication du nom donné à la place de Chauderon, à Lausanne. On s'est mis en frais d'imagination, comme cela arrive le plus souvent, lorsqu'il s'agit de trouver l'origine d'un nom étrange comme celui de Chauderon donné à une place en plaine, dont rien dans la forme ne peut rappeler ce meuble domestique.

Au lieu d'imagination, il vaut mieux recourir à l'histoire locale, surtout lorsqu'elle vous tombe sous la main, comme une caille rôtie dans la bouche. C'est grâce encore aux précieux et persévérents travaux de M. Ernest Chavannes, dans les archives communales de Lausanne, consignés dans le 35^{me} vol. de la Société d'histoire romande, à page 143, que nous trouvons la solution cherchée.

Pour communiquer actuellement dès l'extrémité occidentale de la place de Montbenon, avec la place de Chauderon située en face, au sommet de la rampe qui borde la rive droite du Flon, on passe sur un pont en pierre, au lieu dit l'Hermitage, entre le moulin Delisle et l'ancienne scierie à marteau, près du bâtiment servant autrefois pour le tir

au mousquet et ensuite au pistolet, où un cordier fabrique actuellement ses cordes.

Ce pont, sur lequel on passe le ruisseau du Flon, s'appelait autrefois, en 1429, le pont de *Chouderon*, nom qui était tombé dans l'oubli. Les deux culées du pont actuel reposent sur une roche très dure, en place, que l'on voit en aval du pont sur la rive gauche et en amont du pont, dans toute la largeur du ruisseau. Le Flon devait faire, en cet endroit, une chute, en quittant le banc de la roche dont nous venons de parler; un gouffre profond se sera formé et aura été appelé *chauderon* à cause de sa forme demi-sphérique, à l'endroit où a été construit le bâtiment de la scierie à marbre, qui aura comblé une partie du gouffre. Le nom de *Chouderon* aura été communiqué à la place située en dessus, de la même manière que le pont de Pépinet a donné son nom à la place voisine. Ce fait se reproduit très souvent et partout.

On ne peut pas admettre que la place de Chaunderon ait transmis son nom au pont en dessous. Le nom du pont de *Chouderon* doit avoir précédé celui de la place; ce nom s'explique parfaitement pour le pont sur le Flon et nullement pour la place en question.

Nous appuyons notre dire sur le document suivant, que nous traduisons du latin : « Du 16 mars 1429. Concernant le pont de Chouderon. L'an ci-dessus et le mercredi après le dimanche de *Judica me*, dans la salle des frères prêcheurs, Pierre Guilliet et Nicolète de Giez, étaient traduits en cause devant le seigneur bailli de Lau sanne, par Perronet Gellin, l'un des syndics, relativement à la réparation du pont de Chouderon, en disant que c'était par leur faute et celle de Suspisod (Sulpice) Mastin, que le pont en question menaçait ruine. Les accusés se mirent à la merci du Conseil en implorant sa miséricorde. Après cela, il fut ordonné par Antoine Joutens, Guillaume Banderet, Jean Cagniez et Jaques de Castello, que les prédis Mastin, Guilliet et de Giez, devaient refaire le dit pont à leurs frais, etc. Le Conseil leur donna la pierre de la fontaine qui existait sous le dit pont. Et le dit Mastin doit supporter la moitié des frais du dit pont et Guilliet et de Giez l'autre moitié. »

Il est à présumer qu'il s'agissait là d'un pont en bois. Enfin, il serait possible que le gouffre ou *chouderon* se trouvât un peu plus en aval du Pont, mais, dans tous les cas, pas plus bas que la prise d'eau actuelle d'irrigation de Prélaz.

Lausanne, le 25 juillet 1881. J.-F. P.

Le docteur H. nous fait part de cet entretien qu'il a eu l'autre jour, avec un vieux campagnard :

— Monsieur le docteur, lui dit ce dernier, que faut-il faire, ma vue s'affaiblit chaque année?...

— Hélas, mon brave, répond le docteur, après l'avoir examiné, c'est une infirmité qu'il faut accepter avec l'âge; toutefois, je vous engage for-

tement à porter des conserves, cela soulagera vos yeux.

— *Peut-être bien.*

— Ce n'est pas *peut-être*, reprend le docteur d'un ton légèrement sec, mais c'est très sûr.

— *Ça se peut bien*, ajoute le vieillard avec calme.

Le docteur tourna sur ses talons.

Histoire de Toinon Bourdilloud.

Il y avait une fois une cuisinière : on l'appelait Gotton. Il y avait aussi un artilleur : Toinon Bourdilloud était son nom. Tous les deux s'aimaient d'amour tendre. L'un envoya un beau jour à l'autre une rose avec ces vers, les premiers qui furent jamais sortis de son cerveau :

Je te dédie cette fleur,
Toinon Bourdilloud, artilleur.

L'année suivante le dieu Mars daigna honorer de ses faveurs les deux amoureux : Toinon Bourdilloud devint brigadier. Aussitôt il enfourcha Pégase, pour la seconde fois, et Gotton lut :

Mon cœur est à toi tout entier,
Toinon Bourdilloud, brigadier.

Le brave obtint un nouvel avancement, et sa muse l'inspira de plus belle :

Je t'aime et t'en fais serment,
Toinon Bourdilloud, sergent.

Voilà l'amour de Toinon à son apogée. Mais, hélas ! le feu des combats vint tout à coup diminuer celui qui naguère embrasait le cœur du guerrier. Cependant, promu au grade de sergent-major, il est trop fier de cet honneur pour ne pas en instruire sa payse :

Ah ! dites, comptez-vous encor,
Sur Bourdilloud, sergent-major.

Bientôt la trompette guerrière retentit de nouveau. Le sergent-major part et revient lieutenant... Lieutenant !... Cuisinière !... décidément cela ne rime plus. Toinon prend congé de sa muse qui lui souffle encore ce dernier distique :

L'amour s'en va tambour battant,
Toinon Bourdilloud, lieutenant.

Banbioules.

On vesin. — On citoyein dâo coté dè la Venodze, volliâvè férè mettre onna tsenau po arretâ lè détai dè son tâi, et coumeint sa mâison étai indivi avoué son vesin, cllia tsenau amena dâo bisebille, ne sè pas porquiè; mâ tantiâ que ne sè puront pas accordâ.

— Vo z'ai quie on crouïo vesin, se fe cauquon à cé que volliâvè férè mettrè la tsenau !

— Crouïo vesin, na ! se repond, mâ tot parâi y'amérè atant étrè solet ein einfai què d'étrè à coté dè li áo paradis.

* * *
Gargouïd et lo dzudzo dè pé. — Gargouïâ étai on espèce dè roudeu, dè tsaravouta, qu'avâi lè couteûs ein long, qu'étai adé à banbanâ dece, delé,